

Si ce message ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#)



Mardi 16 juin 2020

À LA UNE

Interprofessionnalité d'exercice : Le CNB présente un guide pratique pour les avocats

[Consulter le guide](#)



Ce guide a pour vocation d'aider les praticiens à exercer ensemble et leur donner les clés des différentes problématiques posées par cet exercice commun. Il doit leur permettre de mener à bien le projet de création d'une telle structure avec davantage de sérénité et en évitant les pièges de l'exercice en commun d'activités différentes.

[En savoir plus](#)

ÉGALITÉ

Violences intrafamiliales : le CNB demande des moyens suffisants pour traiter les demandes d'ordonnances de protection

Le Conseil national des barreaux demande que la notification de la date de l'audience examinant la demande d'ordonnance de protection soit faite par le ministère public ou par le greffe et qu'à défaut le délai intenable de 24h pour placer l'acte notifié sous peine de caducité, fixé par le décret du 27 mars, soit supprimé.

Le CNB exige par ailleurs que des moyens suffisants soient alloués aux juges aux affaires familiales afin de leur permettre de traiter les demandes d'ordonnance de protection dans le délai de six jours.

[Lire la motion](#)

FISCALITÉ

Proposition d'un taux de TVA à 5,5 % pour les honoraires d'avocat

Le CNB demande l'application du taux réduit de TVA à 5,5 % aux prestations de services rendues par les avocats aux particuliers non assujettis qui ne récupèrent pas la TVA. Cette mesure comptant parmi les 40 propositions formulées lors des États généraux de l'avenir de la profession d'avocat, organisés en juin 2019.

[Lire la résolution](#)

[Lire le rapport](#)

COLLABORATION

Propositions d'amélioration du contrat de collaboration

L'assemblée générale du CNB a approuvé l'envoi à la concertation aux barreaux, aux syndicats et aux organismes techniques de l'[avant-projet de décision à caractère normatif n° 2020-002](#) portant modification de l'[article 14 du RIN](#). Dans cet avant-projet, la commission Collaboration propose d'instaurer un contrôle a posteriori par les ordres des conditions d'exécution du contrat de collaboration libérale, un droit à la déconnexion et un encadrement de la rémunération à partir de la troisième année de collaboration.

[Lire l'avant-projet](#)

GESTION DES FONDS DE TIERS

L'AG du CNB approuve les propositions du groupe de travail sur

l'harmonisation de la gestion des fonds de tiers

L'assemblée générale a approuvé les propositions du groupe de travail « Gestion des fonds de tiers » visant à harmoniser la gestion des fonds de tiers sur l'ensemble du territoire, à organiser les relations entre les ordres et la CARPA s'agissant de l'affectation des produits de fonds de tiers, et à faire évoluer le fonctionnement de la commission de régulation et la commission de contrôle des CARPA. Le Bureau du CNB portera ces propositions auprès de la Direction des affaires civiles et du Sceau.

[Lire la résolution](#)

CREA / CNB

Présentation du guide “Enquête interne” du Centre de recherche et d'étude des avocats

Pour mieux faire connaître le potentiel du champ d'intervention de l'avocat, le Centre de recherche et d'étude des avocats (CREA) s'est penché sur la pratique des enquêtes internes, une discipline encore nouvelle, dynamique et en plein essor.

Il a ainsi réuni un panel d'avocats qui ont bien voulu partager leurs expériences sur les enquêtes internes. Ces réflexions et échanges croisés ont abouti à un guide de bonnes pratiques qui aborde les différentes problématiques que l'avocat français, mandaté pour conduire une enquête interne devrait se poser.

[Consulter le guide](#)

L'AVOCAT FRANÇAIS ET LES ENQUÊTES INTERNES

LES CAS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

3 cas de figure sont identifiés dans le rapport CNB / CREA :



**Le conflit
entre les intérêts
des clients**



**La connaissance, par
l'avocat, des affaires
d'anciens clients**



**L'avocat
rédacteur
d'actes**

AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Manifestations aux États-Unis : Le CNB soutient l'American Bar Association

À travers la motion adoptée en assemblée générale dématérialisée le vendredi 12 juin 2020, le Conseil national des barreaux manifeste son entier soutien à l'American Bar Association dans ses actions, suite aux événements tragiques ayant conduit au décès de George Floyd, ainsi qu'aux manifestations contre le racisme et les violences policières aux États-Unis et dans de nombreux pays européens.

Par ailleurs, le CNB réaffirme le rôle essentiel de la profession d'avocat dans le maintien et la défense de l'État de droit, l'accès à la justice et des principes fondamentaux de la démocratie, y compris l'égalité des droits pour tous et la lutte contre la discrimination.

[Lire la motion](#)

LIBERTÉS ET DROITS DE L'HOMME

Motion de soutien à Me Vincent Nioré

Le CNB, informé de la fixation devant le conseil de discipline le 25 juin 2020 de l'audience à laquelle Vincent Nioré, avocat au barreau de Paris, a été convoqué à l'initiative de la procureure générale, en sa qualité de délégué en matière de perquisition des cabinets d'avocats, a rappelé que la présence du bâtonnier ou de son délégué constitue une garantie fondamentale des droits de la défense et en particulier du secret professionnel.

Il a également souligné la contribution de Vincent Nioré tant doctrinale que jurisprudentielle en matière de perquisition des cabinets d'avocats.

[Lire la motion](#)

L'AG du CNB réitère son engagement pour le droit de manifester

L'AG dématérialisée du CNB a constaté plusieurs interdictions préfectorales de manifester sur la voie publique, fondées sur les dispositions de l'article 3 du [décret n° 2020-663 du 31 mai 2020](#), en vigueur jusqu'à l'expiration de l'état d'urgence sanitaire.

Le CNB manifeste son entier soutien à toute action engagée pour la défense de ce droit fondamental et restera particulièrement vigilant sur la mise en œuvre des dérogations prévues au droit de manifester.

[Lire la motion](#)

Le CNB dénonce le principe de « peine après la peine »

Le 10 mars 2020, le groupe LREM a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi visant à instaurer des mesures de sûreté à l'encontre des auteurs d'infractions terroristes à l'issue de leur peine. Réunis en assemblée générale le 12 juin 2020, les élus du Conseil national de barreaux ont voté une motion rejetant l'instauration d'un principe de « peine après la peine ».

[Lire la motion](#)

Détention provisoire : le CNB rappelle que l'intervention du juge judiciaire est une garantie fondamentale

Le gouvernement, dans son [ordonnance n°2020-303 du 23 mars 2020](#), a mis en place une prolongation de plein droit des durées de détention provisoire.

Le Conseil national des barreaux a rappelé que l'intervention du juge judiciaire est une garantie fondamentale, y compris en cas de crise sanitaire. Le CNB a par ailleurs réitéré son attachement à défendre sans relâche l'État de droit et le respect des libertés fondamentales en particulier dans le contexte de sortie de la crise sanitaire.

[Lire la motion](#)

L'INVITÉE DE L'AG



"La situation s'est considérablement dégradée depuis 6 ans dans les lieux de privation de liberté."

Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté



SUR LES RÉSEAUX #AGCNB



Adeline Hazan - CGLPL
@AdelineHazan



J'ai eu le plaisir d'intervenir lors de l'AG du Conseil National du Barreau cet am#cglpl#droits fondamentaux



CNB @CNBarreaux · 12 juin

"La loi dit que l'enfermement doit être une exception et la liberté la règle, or peu à peu c'est l'enfermement qui prime dans les prisons, dans les centres de rétention administrative et dans les hôpitaux psychiatriques"

@AdelineHazan #AGCNB



4:27 PM · 12 juin 2020

18 Retweets 42 J'aime



Aminata Niakate 🌻
@aminataniakate



Le CNB demande que la notification de la date de l'audience examinant la demande d' [#ordonnance](#) de [#protection](#) soit faite par le ministère public ou par le greffe et qu'à défaut le délai intenable de 24h (ou 48h) pour placer l'acte notifié sous peine de [#caducité](#) soit supprimé !



CNB @CNBarreaux · 12 juin

Sur présentation de @aminataniakate et @DenoitB l'#AGCNB approuve le projet de motion sur le décret du 27 mai 2020 portant application de la loi n° 2019-1480

du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille.

6:59 PM · 12 juin 2020

6 Retweets 14 J'aime

RESTONS CONNECTÉS



[espace avocat](#) | [encyclopédie](#) | [avocat.fr](#) | [RIN](#) | [petites annonces](#)

[Site institutionnel du CNB](#)

[Consultations juridiques en ligne](#)



+33 (0)1 53 30 85 60



Nous contacter par mail



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

[Si vous souhaitez vous désabonner du Focus AG, suivez ce lien](#)